

ARCHIGNY

Éolien : ils critiquent le nouveau PLU



Le collectif Bas les Pales juge le nouveau plan local d'urbanisme d'Archigny trop permissif pour les promoteurs éoliens. (Photo d'illustration archives NR-CP)

Anthony Floc'h

Après trois ans de procédure, le conseil municipal d'Archigny a adopté à l'unanimité, mercredi 9 avril, le nouveau plan local d'urbanisme de la commune.

Le collectif Bas les Pales, qui [lutte contre le projet éolien porté par la société Enertrag](#) au sud-est du village, réagit dans un communiqué : « *Bienvenue chez nous ! C'est en substance ce que le conseil municipal d'Archigny a adressé aux promoteurs éoliens en refusant de prévoir des zones interdites aux éoliennes industrielles dans le nouveau PLU, comme le règlement le permet pourtant, écrit le collectif emmené par Stéphane Vauclin. La position de principe " anti éoliennes " de l'équipe en place n'aura donc pas tenu bien longtemps face aux*

intérêts de quelques propriétaires fonciers peu scrupuleux et de promoteurs ayant flairé la bonne affaire. »

Le maire répond

Invité à réagir, le maire, Jacky Roy, répond : « On a inscrit dans notre PLU un périmètre de protection très large pour préserver notre beau patrimoine, ligne acadienne et abbaye de l'étoile en particulier. Bas les Pâles aurait voulu qu'on protège toutes les zones de la commune où il y a des possibilités de constructions d'éoliennes. Malheureusement, on ne peut pas, ou alors c'est le procès assuré. Des communes en ont fait l'expérience, comme Les Trois-Moutiers. Dans ce PLU, on va au maximum de ce qu'on peut faire, pas au-delà. En parallèle, la délibération de principe qu'on a prise [en mai 2023] contre l'implantation d'éoliennes sur notre territoire tient toujours. Notre position vis-à-vis de tels projets n'a pas changé. »

Anthony Floc'h